



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 14918

Texte de la question

M. Joël Sarlot attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur l'attribution à la société McDonald's de la restauration à l'occasion de la Coupe du monde de football 1998. L'organisation d'une telle épreuve coûte cher à un pays en terme d'équipement, d'infrastructure, de service... Il aurait donc été normal qu'en contrepartie, cet événement permette de valoriser notre pays et d'en faire connaître la culture au premier rang duquel figure la gastronomie. Au lieu de cela, nous assistons à la mise en valeur d'un transplant de la culture américaine sur notre territoire, et il y avait mieux à faire ! Aussi lui demande-t-il son sentiment sur ce problème.

Texte de la réponse

L'accueil de la Coupe du monde de football en France a mobilisé depuis près d'un an l'ensemble des ministères pour assurer la réussite de cet événement sportif et en faire une grande fête de l'amitié et de la convivialité dans toute la France. C'est aussi l'occasion unique de promouvoir notre pays. Il est certes vrai que douze grandes entreprises de dimension internationale dont une société de restauration rapide, un producteur de boissons et une marque de confiserie sont les parraineurs officiels de la Fédération internationale de football (FIFA). Mais ces entreprises ne prétendent pas représenter les traditions gastronomiques françaises. D'une manière plus générale, la gastronomie française bénéficiera d'une vitrine mondiale, à l'initiative de nombreux acteurs du tourisme et de la restauration qui organisent des festivités pour mettre en valeur l'art culinaire de notre pays. En outre, des sociétés françaises, prestigieuses, ont été choisies par le CFO pour servir le meilleur de notre cuisine, dans les enceintes qui accueillent la Coupe du monde.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14918

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2962

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3919